République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260929-137-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026

N° 137/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 15 septembre 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 06 octobre 2026

Objet de la délibération :

Modalités de mise à disposition du public relatives à la modification n°1 du SCoT Loue Lison

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	6
- Votants	77
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-neuf septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle polyvalente de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s	***Mesdames et Messieurs les membres en exercice.***
Procuration	Joël BOLE à Vincent MARGUET, Sébastien GARET à Véronique KELLER, Jean-Pierre CUNCHON à Rémy PAUL, Valentin CUINET à Jacques THOUVEREZ, Maxime GROSHENRY à Philippe MARECHAL, Véronique MARLE à Marie-Christine LEGAIN, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Pierre CLAUSSE à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Martine LANDRY à Sarah FAIVRE
Suppléé(e)s	Laurent BROCARD par Anne PETIT, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Laurence BREUILLOT par Julien GUYONNEAU
Excusé(e)	Romain JAILLET, Dominique PONCET, Christian MESNIER, Laetitia ROGNON, Jean-Marie DALOZ, Frédéric GROSJEAN, Christophe CARISEY, Alexandra POEPPEL, Thomas RELTIENNE, Philippe BOUQUET, Bernadette FAILLENET
Absent(e)s	Alexandre COULET, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Jean-Claude PORTERET, Pierre-André VOUILLOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°115-25 de la Communauté de Communes Loue Lison en date du 06 novembre 2025 relative à l'approbation du SCoT Loue Lison ;

Vu les articles L.143-32 et suivants du Code de l'Urbanisme portant sur la modification du Schéma de Cohérence Territoriale ;

Vu la loi n°2025-1466 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement ;

Vu l'arrêté n°04/2026 en date du 1er juillet 2026 du Président de la Communauté de Communes Loue Lison engageant la procédure de modification n°1 du SCoT Loue Lison.

Considérant que le projet de modification a été notifié à l'autorité administrative de l'Etat et aux Personnes Publiques Associées ;

Considérant que le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées doivent être mis à la disposition

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-137-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

du public pendant un mois, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations, conformément à l'article L.143-38 du Code de l'urbanisme ;

Considérant que les modalités de la mise à disposition du public doivent être précisées et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Modalités de mise à disposition

La mise à disposition du public se déroulera du jeudi 15 octobre 2026 au dimanche 15 novembre 2026 inclus.

Le dossier sera mis à la disposition du public :

- Au format papier, accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - Au siège de la Communauté de Communes Loue Lison à Ornans (7 rue Edouard Bastide, 25290 Ornans)
 - Au pôle de Quingey (12 rue Calixte II, 25440 Quingey)
 - Au pôle d'Amancey (13 rue du Four, 25330 Amancey)
- Au format numérique sur le site internet de la Communauté de Communes Loue Lison https://cclouelison.fr/fr/ et sur demande à l'adresse mail suivante : a.verriere@cclouelison.fr

Le public pourra faire part de ses observations :

- Dans les registres ouverts dans les lieux listés ci-dessus
- Par courrier postal à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loue Lison : 7 rue Edouard Bastide, 25290 Ornans
- Par courriel à : a.verriere@cclouelison.fr

Conformément aux dispositions de l'article L.143-34 du Code de l'urbanisme, les modalités de mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition :

- Publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
- Affiché au siège de la Communauté de Communes Loue Lison à Ornans et aux pôles de Quingey et d'Amancey
- Publié sur le site de la Communauté de Communes Loue Lison

Après exposé du Vice-Président et débat en séance, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification n°1 du SCOT Loue Lison telles que décrites ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 29.09.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

